

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DE COLLECTE
DES ORDURES MENAGERES
DE L'EST VENDEEN

Arrondissement
De LA-ROCHE-SUR-YON

SEANCE DU 19 JUIN 2023

N° OM19062312
CM/CM

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf du mois de juin, à 18H30, à la salle du Petit Lundi à Saint-Prouant, a eu lieu l'Assemblée Générale du Syndicat de Collecte des Ordures Ménagères de l'Est Vendéen, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MALLARD, Président.

Date de convocation : 13/06/2023

Nombre de Conseillers Syndicaux : 36
Nombre de votants : 21

Nombre de présents : 19
Nombre de oui : 21

PRESENTS : Anne BIZON, Lionel GAZEAU, Jean-Claude MARCHAND, Dominique MARTIN, Emmanuelle MOREAU, Alain SCHMUTZ, Michel VINCENDEAU, Valérie TONARELLI, Jean-Louis CORNIERE, Jeannick DEBORDE, Anthony GRIMAUD, Hélène MADORRA, Philippe RIPAUD, Yannick SOULARD, Alain CAREIL, Pascal COUSIN, Christian GUENION, Jean-Pierre MALLARD, Sylvie MARIOT formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : Adeline AUBERGER (pouvoir à Alain SCHMUTZ), Franck JAUD, Frédéric PORTRAIT (pouvoir à Lionel GAZEAU), Christophe PRIOU, Anne ROY, Daniel DRAPEAU, Christian DROUAULT, Isabelle MOINET, Emmanuel TESSIER, Marie-Jeanne BENOIT, Jean-Michel CHATONIER, Claude CLERJAUD, Damien CRABEL, Daniel MOTTARD, Jean-Yves BRICARD, Jérôme CARVALHO, Yvan CHENU.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a nommé Monsieur Yannick SOULARD pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC RENOVPAL POUR LA COLLECTE ET LE REEMPLOI DES PALETTES DEPOSEES EN DECHETERIE

Monsieur le Président informe que le SCOM souhaite coopérer avec l'entreprise RENOVPAL de Pouzauges pour la collecte et le réemploi des palettes déposées dans les déchetteries de la Flocellière, Montournais, la Châtaigneraie et les Essarts afin de favoriser la réutilisation d'objets.

L'objectif est de donner une 2^{nde} vie aux objets tout en réduisant les tonnages de déchets à traiter.

Pour ce faire, le SCOM met en place une zone de dépôt de palettes. Les usagers peuvent y déposer toute palette en bon état.

L'entreprise RENOVPAL s'engage à venir les collecter dans les 5 jours après l'appel de l'agent de déchèterie.

La durée de la convention est de 1 an renouvelable par tacite reconduction.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (21 Oui, 0 Non, 0 Abstention) :

- approuve la convention ci-jointe à intervenir avec l'entreprise RENOVPAL ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré à Saint-Prouant, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Jean-Pierre
Mallard
Date de signature : 20/06/2023
Qualité : Président du SCOM Est Vendéen

Signé électroniquement par : Yannick
Soulard
Date de signature : 20/06/2023
Qualité : Vice-président du SCOM Est
Vendéen

Jean-Pierre MALLARD

Yannick SOULARD